

Le jeudi 16 février 2023

Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux

Destinataires : Conseil Municipal

CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra le :

Mercredi 22 février 2023 à 16 h 00

à la salle du conseil municipal

Objet de la séance :

- SIEIL opération travaux de réaménagement du cœur de bourg : actualisation du coût de dissimulation des réseaux dossier 1170-2021

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Xavier DUPONT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE du 22 février 2023**

Date de la convocation : 16/02/2023	Nombre de membres en exercice : 11
Date affichage : 16/02/2023	Nombre de membres présents : 9 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux février à seize heures, le conseil municipal de la commune de Rillé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de Rillé, par le Maire Monsieur Xavier DUPONT.</i>	Présents : Xavier DUPONT, Anne GODIER, Bénédicte SLONINA, Florence CROCHARD, Nicolas BRIARD, Antoine JANOD, Thierry MARTIN, Sébastien RAMEAU et Rosalie YOUSFI
Secrétaire de séance : Florence CROCHARD	Absent : José GRUWE,
Certifié exécutoire Publié ou notifié le 1 ^{er} mars 2023	Absentes représentées : David FOSTIER (ayant donné procuration à Bénédicte SLONINA)

**1- - SIEIL dossier 1170-2021 actualisation du coût de dissimulation des réseaux
D/2023-02**

Par délibération n°2021-24 du 7 octobre 2021, le Conseil municipal avait accepté à l'unanimité l'estimatif sommaire de 65 327,51 euros concernant les travaux de dissimulation des réseaux téléphoniques et électriques dans le cadre du réaménagement du cœur de bourg.

Par courrier du 13 janvier 2022 le coût théorique suivant l'étude de phase projet a été réévalué. Une délibération est nécessaire afin d'inscrire les dépenses réactualisées à hauteur de 76 012,58 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal :

-accepte le coût théorique suivant étude phase PROJET (Pro) d'un montant de 76 012.68 € (selon le tableau de synthèse joint)

-inscrira cette somme au BP 2023 à l'opération 31

-Charge le maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire

fin de séance : 16h30

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 22 FEVRIER 2023				
N° délibération	Nomenclature « Actes »		Objet de la délibération	Page
	Code	Thème		
D/2023-02	8.3	Domaine de compétence par thème/ voirie	SIEIL dossier 1170-2021 actualisation du coût de dissimulation des réseaux	6

Les signatures sont annexées dans le registre des délibérations